

SEANCE DU 9 FÉVRIER 2026 A 19H30

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, Mme Magali TETRAULT, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Christophe GOURBILLON, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Adrien BERTON, M. Hervé BARON, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. Mathieu MERER, M. François BASSET-CHERCOT, M. Thierry LARCHER, M. Jérôme ROY, Mme Sophie NICOLAS

Était excusé : M. Vincent PARAT a donné pouvoir à M. Olivier DURAND
Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

-Emprunt tracteur

- Délibération « fêtes et cérémonie » compte 623

• Approbation du conseil municipal du 15/12/2025

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 15 décembre 2025.

• Emprunt tracteur

Monsieur le Maire rappelle qu'il a contacté deux banques pour le prêt à contracter dans le cadre de l'acquisition du nouveau tracteur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et considérant que le Crédit Agricole propose la meilleure offre, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 48 000 € TTC dont le remboursement s'effectuera par échéance annuelle constante de 7704,30 € ;

- DIT que cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

Durée : 7 ans

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 3 %

Frais de dossier : 132 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

• Délibération « Fêtes et cérémonie » compte 623

Le trésorier et le juge des comptes considèrent que la nature relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité. Ils recommandent donc aux collectivités locales de manière très générale de procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération précisant les caractéristiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'imputer, à l'article 623, les dépenses relatives :

- A la cérémonie des vœux de la municipalité,
- Aux divers vins d'honneur,
- Fêtes et décorations organisées par la municipalité,
- Fêtes en partenariat (associations, comités...),
- Feux d'artifices,
- SACEM

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte cette proposition.

• **Tarif de reproduction de documents (photocopies)**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le tarif des reproductions de documents (photocopies) à compter du 9 mars 2026 comme suit :

- Photocopie A4 : 0.15 €
- Photocopie A3 : 0.23 €

• **Subventions aux associations 2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADMR du Bouchardais.....	100 €
- AFP de Parçay.....	300 €
- APEB	100 €
- APE du Regroupement Pédagogique.....	100 €
- Ass « Bon pied, Bon œil » de Parçay	100 €
- ASSAD du Bouchardais.....	100 €
- Club « Les Jeunes d'Autrefois ».....	100 €
- Comice Agricole de l'arrondissement Chinon.....	63 €
- Comité des Fêtes de Parçay.....	1 500 €
- Coopérative scolaire de Parçay.....	170 €
- CPIE à Seuilly (adhésion).....	30 €
- FF Randonnée (adhésion).....	45 €
- Syndicat de Chasse de Parçay.....	150 €
- UNCAFN de Parçay.....	100 €
- AFB.....	500 €
- Divers.....	1 542 €
TOTAL :	5 000 €

Les crédits seront inscrits au budget unique 2026 au chapitre 65 / Article 6574 : 5 000 €

• **CCTVV – Assainissement : Mise à disposition immobilisations**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de mise à disposition des biens à la CCTVV leur permettant d'exercer la compétence assainissement sur la commune, document établi sur la base des informations transmises, complétées par les données issues du SGC au 30 novembre 2025.

Il précise que les équipements mentionnés resteront bien en mairie de Parçay, car étant utiles à l'employé communal pour exercer ses missions relatives à l'assainissement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens à la CCTVV dans le cadre de la reprise de la compétence assainissement.

• **CCTVV – Assainissement : Vote des montants à transférer**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au 1^{er} décembre 2025,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne du 9 octobre 2025 relative au transfert des résultats des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que les compétences eau et assainissement sont transférées à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au 1^{er} décembre 2025,

Considérant que la commune doit procéder à la clôture des budgets annexes des compétences transférées et intégrer les résultats dans la comptabilité de son budget principal,

Considérant que la commune doit prévoir la provision de créances douteuses qui seront à admettre en créances éteintes,

Considérant que la CCTVV n'a pas voulu prendre en considération les tarifs votés en novembre 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- ACCEPTE de transférer les montants, selon les dispositions suivantes :

○ **Résultat d'investissement transféré : 26 302 €**

○ **Résultat de fonctionnement transféré : 21 111.97 €**

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

• **Régularisation du don de terrain**

Monsieur le Maire explique qu'afin de régulariser le don de terrain entre les propriétaires du prieuré et la commune, il convient de transmettre au notaire les éléments suivants :

- Référence cadastrales des parcelles concernées : D 244-245-246

- Moyennant le prix de 1 Euro

- Frais d'acte à la charge de la commune

Après délibération, le conseil municipal,

- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre ces éléments au notaire

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes notariés

• **Point fête rurale**

Monsieur Jérôme ROY annonce que 239 cartes d'invitations à la fête rurale ont été vendues pour l'instant.

Monsieur Jérôme ROY s'occupe de réserver le Barnum.

Il dit qu'un point définitif sera effectuer le 25/02/2026.

• **Planning des élections municipales 2026**

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026 à la Mairie, salle des mariages.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de s'inscrire sur le planning des permanences électorales.

PERMANENCES ELECTIONS MUNICIPALES

	15/03/2026	22/03/2026
8 h à 10 h 30	Vincent PARAT	Claudine ARCHAMBAULT
	Chantal BOURGUEIL	Chantal BOURGUEIL
	Jérôme ROY	Jérôme ROY
10h30 à 13 h	Adrien BERTON	Adrien BERTON
	Mathieu MERER	Mathieu MERER
	Joël ARNAULT	Joël ARNAULT
13h à 15h30	Claudine ARCHAMBAULT	Vincent PARAT
	Loïc DE LA PORTE DU THEIL	Hervé BARON
	Sophie NICOLAS	Sophie NICOLAS
15h 30 à 18 h	Christophe GOURBILLON	Christophe GOURBILLON
	Magali TETRAULT	Loïc DE LA PORTE DU THEIL
	Thierry LARCHER	Thierry LARCHER
	Bureau : <i>Président</i> : Olivier DURAND Christophe GOURBILLON, Chantal BOURGUEIL, Loïc DE LA PORTE DU THEIL <i>Secrétaire</i> : Sophie NICOLAS VOLANTS : <u>Matin</u> : Olivier DURAND, Claudine ARCHAMBAULT <u>Après-midi</u> : Hervé BARON, François BASSET-CERCOT	Bureau : <i>Président</i> : Olivier DURAND Christophe GOURBILLON, Chantal BOURGUEIL, Loïc DE LA PORTE DU THEIL <i>Secrétaire</i> : Sophie NICOLAS VOLANTS : <u>Matin</u> : Olivier DURAND, Magali TETRAULT <u>Après-midi</u> : François BASSET-CERCOT, Magali TETRAULT

- **Questions diverses**

- **Voirie**

Monsieur le Maire annonce qu'un arrêté afin d'interdire la circulation aux 4*4, quad, tracteur... est nécessaire à prendre pour le chemin communal n°62. En effet, les véhicules l'empruntant passent sur la sapinière d'un administré et détériore sa parcelle. L'endroit étant limitrophe avec la commune de Rilly, Monsieur le Maire dit qu'il le contactera pour évoquer une solution ensemble. L'assemblée convient que ce chemin est en mauvais état et qu'il serait également judicieux de le rematérialiser.

- **Revalorisation indemnitaire des élus**

Monsieur le Maire explique qu'une loi portant création du statut de l'élu local a été promulguée le 22 décembre 2025 et prévoit notamment une revalorisation indemnitaire des élus.

Après explication des dispositions, et au vu du peu de temps restant jusqu'aux prochaines élections municipales, Monsieur le Maire propose que ce nouveau barème soit appliqué à la prochaine équipe municipale ; ce que l'assemblée approuve.

- **Salle polyvalente**

Monsieur DE LA PORTE DU THEIL se plaint du bruit lors de certaines locations de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose de prévenir les locataires lors de l'état des lieux de porter une attention particulière au bruit.

L'assemblée propose également de mettre en place un indicateur de décibel indiquant les 80 décibels à ne pas dépasser. Ce point sera à peaufiner lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, l'assemblée fait part de différents problèmes à la salle des fêtes dont Monsieur le Maire propose de s'occuper :

- la plaque de sécurité en plexi du coffret « vanne de gaz » est cassée
- deux micros sont à changer

- Conseil municipal

La dernière réunion de conseil municipal avec l'équipe actuelle est prévue début mars.

Le conseil municipal s'est clôturé à 20h37

DURAND OLIVIER	GOURBILLON CHRISTOPHE	MERER MATHIEU
ARCHAMBAULT CLAUDINE	BERTON ADRIEN	PARAT VINCENT A donné pouvoir à Olivier DURAND
BARON HERVÉ	TETRAULT MAGALI	ARNAULT JOËL
NICOLAS SOPHIE	BASSET-CHERCOT FRANÇOIS	DE LA PORTE DU THEIL LOÏC
BOURGUEIL CHANTAL	LARCHER THIERRY	ROY JÉROME